



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.12.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ANTI GRIPPAGE USAGE INTENSIF FASLUB®

Code du produit: 612

Secteur d'utilisation: SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit: PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Producteur/fournisseur: PR DISTRIBUTION INC.
6500 rue Zéphirin-Paquet
Québec, Qc, Canada G2C 0M3
phone: 418-872-6018 www.prdistribution.ca

Numéro d'appel d'urgence: CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Aerosol 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Press. Gas L	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Repr. 2	H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS04 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène
acétone
n-hexane

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.12.2017

Nom du produit: ANTI GRIPPAGE USAGE INTENSIF FASPRO

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane Flam. Gas 1, H220	15,75%
CAS: 616-38-6 EINECS: 210-478-4	carbonate de diméthyle Flam. Liq. 2, H225	15,66%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	15,18%
CAS: 7782-42-5 EINECS: 231-955-3	graphite STOT SE 3, H335	10,98%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane Flam. Gas 1, H220	9,25%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	7,82%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	6,52%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3	Aluminum flake	1,03%

SECTION 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Etourdissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions:

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
67-64-1 acétone

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.12.2017

Nom du produit: ANTI GRIPPAGE USAGE INTENSIF FASPRO

(suite de la page 2)

106-97-8 butaneVME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm**108-88-3 toluène**VME Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm
R2, risque de pénétration percutanée**110-54-3 n-hexane**VME Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm
R2**7429-90-5 Aluminum flake**VME Valeur à long terme: 5* 10** mg/m³
*pulvérulent **métal**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures générales de protection et d'hygiène:**Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger ni boire.**Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**Aspect:** Aerosol.**Odeur:** Aromatique**valeur du pH:** Non déterminé.**Point de fusion:** Non déterminé.**Point d'ébullition:** -110 °C**Point Eclair:** -19 °C**Température d'inflammation:** 240 °C**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion:** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.**Inférieure:** 1,7 Vol %**Supérieure:** 10,9 Vol %**Pression de vapeur:** Non déterminé.**Densité de vapeur:** Non déterminé.**Vitesse d'évaporation:** Non applicable.**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible**Viscosité:** Not determined.**Dynamique:** Non déterminé.**Cinématique:** Non déterminé.**Teneur en solvants:** 450,5 g/l / 3,76 lb/gl**Teneur en substances solides:** 29,8 %**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Stable à température ambiante.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**SECTION 11: Informations toxicologiques****Toxicité aiguë:****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****616-38-6 carbonate de diméthyle**

Oral LD50 13000 mg/kg (rat)

106-97-8 butane

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

de la peau: Pas d'effet d'irritation.**des yeux:** Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.12.2017

Nom du produit: ANTI GRIPPAGE USAGE INTENSIF FASPRO

(suite de la page 3)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Repr. 2

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable après adaptation prolongée.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets écotoxiques:
Remarque: Nocif pour les poissons.
Autres indications écologiques:
Indications générales: Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
 Nocif pour les organismes aquatiques.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU UN1950
DOT N/A
ADR UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR 1950 AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
DOT, IMDG
Class 2.1

ADR
Classe 2 5F Gaz.
Étiquette 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant: Non
Indice Kemler: -
No EMS: F-D,S-U
Indications complémentaires de transport:
Quantités limitées (LQ) 1L
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels D
"Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

WHMIS Symbols: A - Gaz comprimés
 D2A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques



Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	6,5
III	1,0
NK	33,3

SECTION 16: Autres informations

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 VCI: Verband der chemischen Industrie, Deutschland (German chemical industry association)
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
 ISO: International Organisation for Standardisation
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 04.12.2017

Nom du produit: ANTI GRIPPAGE USAGE INTENSIF FASPRO

(suite de la page 4)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas L: Gases under pressure: Liquefied gas
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3